

MISE À JOUR
FÉVRIER 2023



Urgence Énergétique

Dispositifs d'aides et de soutien



SOMMAIRE

AIDES DIRECTES

PRIMES ÉNERGIE « Certificat d'Économie d'Énergie ».....	3
BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES.....	3
TARIF GARANTI TPE : PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ LIMITE A 280€ / MWh.....	3
AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ.....	4
GUICHET D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES GAZ ET ÉLECTRICITÉ.....	4

AIDES RÉGIONALES

PASS TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE.....	5
PASS ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ.....	5
CONTRAT ENTREPRISE D'AVENIR ET CONTRAT 3S.....	5
FITEEO: SOLUTION DE PORTAGE DE PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN OCCITANIE.....	6
OMBRIÈRES D'OCCITANIE.....	6

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

CRÉDITS D'IMPÔTS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.....	7
AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE.....	7
AIDES A LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIE RENOUVELABLES.....	7
FONDS TOURISME DURABLE.....	8
TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES.....	9
PRÊT VERT BPI-ADEME.....	9
PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.....	9

ACCOMPAGNEMENT ET OUTILS MIS À DISPOSITION PAR VOTRE CCI

AUTODIAG FLASH ÉNERGIE.....	10
COACHING ÉNERGIE.....	10
PROGRAMME FRANCE RELANCE COMMERCE ÉCOLOGIE.....	10
DIAG DECARBON'ACTION.....	11
ACCOMPAGNEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.....	11
FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE.....	11
PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR.....	11
ANTICIPER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS.....	12

LIENS INTERNET

12-13

NOTES

14

CONTACT

15

AIDES DIRECTES

PRIMES ÉNERGIE « CEE »



Cible : toutes entreprises.



Conditions : réaliser des travaux d'économies d'énergie (isolation, air comprimé, groupe froid...) qui sont identifiés dans des fiches par secteur d'activités.



Modalités : le montant de la prime des certificats d'économie d'énergie dépend du type de travaux effectués, il est nécessaire de faire la demande avant la signature du devis (se rapprocher de son fournisseur de matériels ou d'énergie).



CLIQUEZ ICI

BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES



Cible : TPE avec une puissance souscrite <36kVA (contrôlez votre éligibilité potentielle et l'intérêt d'un retour au tarif réglementé si vous n'en bénéficiez pas déjà).



Conditions :

- employer moins de 10 salariés.
- réaliser moins de 2 m€ de CA et avoir souscrit un contrat au tarif réglementé.



Modalités : à partir de 2023 hausse de prix de l'électricité automatiquement limitée à 15%.

TARIF GARANTI TPE : PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ LIMITÉ À 280€ / MWh

NOUVEAU



Cible : TPE ayant renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022 et ne bénéficiant pas du Tarif de Vente Réglementé.



Conditions : remplir un formulaire indiquant que vous souhaitez une renégociation de votre contrat d'électricité et le renvoyer à votre fournisseur d'électricité.



Modalités : Tarif garanti de 280€ / MWh maximum, applicable dès la facture de janvier 2023.



CLIQUEZ ICI

AIDES DIRECTES

AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

 **Cible** : TPE et PME non protégées par le bouclier tarifaire.



Conditions :

- avoir moins de 250 salariés.
- < 50 M€ de chiffre d'affaires ou < 43 M€ de bilan.
- compléter et transmettre à votre fournisseur d'électricité, une attestation d'éligibilité au dispositif.



Modalités : Application d'un plafond d'aide unitaire renforcé directement sur votre facture. Ce plafond est défini par un indicateur présent sur les factures et devis appliqués par les fournisseurs d'énergie. L'aide est intégrée directement dans la facture d'électricité. Dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.



CLIQUEZ ICI

GUICHET D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES GAZ ET ÉLECTRICITÉ



Cible : toutes entreprises énergivores:

- dépenses d'énergie > 3 % du CA 2021 après prise en compte éventuelle de l'amortisseur.
- facture d'électricité ayant connu une hausse de plus de 50 % par rapport au prix moyen payé en 2021.



Conditions : dossier à déposer sur site impots.gouv.fr après vérification des conditions d'éligibilité sur le [simulateur](#)



Modalités : de 30 % à 70 % des dépenses éligibles selon la situation de l'entreprise.

RECONDUIT



CLIQUEZ ICI



PASS TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

 **Cible** : industrie, activités du secteur agro-alimentaire, services aux entreprises (BtoB), activités du secteur touristique.

 **Conditions** :

- avoir moins de 20 salariés.
- être située en Occitanie, hors métropoles de Toulouse et Montpellier.

Engager des travaux de production de chaleur ou de froid renouvelable, gestion de l'eau et des déchets, sobriété énergétique, réduction d'impact environnemental, cybersécurité, et digitalisation des process.

 **Modalités** : subvention allant jusqu'à 50% du montant du projet, plafonnée à 10 000 € avec une assiette éligible minimale de 10 000 €.



PASS ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ



 **Cible** : commerces et artisans.

 **Conditions** :

- avoir moins de 10 salariés.
- être située en Occitanie, hors métropoles de Toulouse et Montpellier.
- engager des travaux de production de chaleur ou de froid renouvelable, gestion de l'eau et des déchets, sobriété énergétique, réduction d'impact environnemental, cybersécurité, et digitalisation des process.

 **Modalités** : subvention allant jusqu'à 50% du montant du projet, plafonnée à 10 000 €.

CONTRAT ENTREPRISES D'AVENIR ET CONTRAT 3S (STRATÉGIQUE, STRUCTURANT, SOUVERAIN)

 **Objectif** : dispositif pour accompagner des entreprises dans leurs transformations, notamment environnementales, pour la mise en place de process de production décarbonés ou d'amélioration efficacité énergétique.

 **Modalités** : contrat Entreprises d'avenir : subvention plafonnée à 200 000€.

Avance remboursable allant jusqu'à 300 000€ pour les entreprises jusqu'à 500 salariés.

Contrat 3S : aide déplafonnée, principalement en avance remboursable, pour les entreprises de toutes tailles avec un projet à partir de 5M€ et créant au moins 50 emplois en métropoles et au moins 20 emplois en dehors.



FITEEO : Solution de portage de projets d'efficacité énergétique en Occitanie

Cet outil propose le portage clé en main des projets de transition énergétique des entreprises sur leurs sites via des installations d'efficacité énergétique (process et bâti) et d'autoconsommation (photovoltaïque, énergies renouvelables thermiques ou d'autres installations de production d'énergie (cogénération, chaufferie CSR, méthanisation...)).

L'avantage pour l'entreprise est de pouvoir déléguer le financement des équipements nécessaires et les risques liés à la transition énergétique à un tiers-investisseur qui lui en rendra la propriété à la fin de la période contractuelle.



CLIQUEZ ICI

OMBRIÈRES D'OCCITANIE

Solution clef en main pour le déploiement d'ombrières photovoltaïques grâce au partenariat noué avec l'Entente des 13 Syndicats Départementaux d'Énergie de la Région et See You Sun.

La société « Ombrières d'Occitanie » finance à 100% l'installation dès 200 m² et jusqu'à 1500 m² de stationnement pour couvrir entre 15 et 100 places.



CLIQUEZ ICI

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

CRÉDIT D'IMPÔTS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

NOUVEAU



CLIQUEZ ICI



Cible : TPE – PME propriétaire ou locataire de bâtiments à usage tertiaire



Conditions : avoir engagé des dépenses de rénovation énergétique répondant aux critères d'éligibilité (isolation thermique, ventilation, eau chaude solaire, PAC, réseau chaleur ou froid, chaudière biomasse, système de régulation)



Modalités : 30 % du prix HT des dépenses après déduction des aides perçues au titre des CEE et aides publiques. Montant maximal du crédit : 25 000 € (octroyé au titre d'un seul ou de plusieurs exercices pour les dépenses engagées).

AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE - ADEME



Cible : PME industrielles & sites de moins de 250 salariés des Grandes Entreprises (locaux d'activité tertiaires non éligibles seuls).



Conditions : entreprise à jour de ses obligations vis-à-vis de l'audit énergétique réglementaire. Les locaux d'activité tertiaires ne sont pas éligibles seuls.



Modalités : prise en charge les coûts de vos audits énergétiques à hauteur de :

- 50 % pour les grandes entreprises (hors audits obligatoires).
- 60 % pour les moyennes entreprises.
- 70 % pour les petites entreprises.



CLIQUEZ ICI

AIDES A LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - ADEME



CLIQUEZ ICI



Cible : toutes entreprises.



Conditions : avoir un projet de mise en place d'un système d'énergie renouvelable: biomasse, géothermie, méthanisation, photovoltaïque...



Modalités : financement des prestations externes pour réaliser l'étude de faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable, voire de son installation en fonction du type de projet.

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

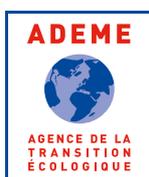


Parcours de Sobriété énergétique : découvrez les conseils et leviers d'action préconisés par l'ADEME pour diminuer vos factures et réduire l'impact de la crise énergétique sur vos activités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



CLIQUEZ ICI

FONDS TOURISME DURABLE



Cible : TPE et PME exerçant une activité de restauration et/ou d'hébergement touristique (SAS, SCOP, association loi 1901...) situées en zone rurale.



Conditions : avoir un objectif de réduction et maîtrise des coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport), d'ancrage dans le territoire (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux) ou de formation et/ou labellisation sur l'engagement écologique.



Modalités : aide forfaitaire d'un montant minimum de 5 000 € et au maximum 200 000 € selon le projet.



CLIQUEZ ICI

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES



Cible : toutes entreprises.



Conditions : avoir des projets d'études ou d'investissements qui font partie d'une liste prédéfinie selon le secteur d'activité de l'entreprise.



Modalités : le montant de l'aide est calculé forfaitairement, il est compris entre 5 000 € et 200 000 €.



SOLUCCIO
Développement durable

PRET VERT **bpi**france



Cible : PME et ETI indépendantes souhaitant financer un programme de transition écologique et énergétique.



Conditions : investissement sur l'optimisation des procédés, ou amélioration de la performance pour diminuer l'impact environnemental, la mobilité bas carbone, l'innovation et les énergies renouvelables.



Modalités : prêt facilité (pas de vérification des factures) de 50 000 € à 5 000 000 €. Durée : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE **bpi**france



Cible : TPE et PME.



Conditions : être créée depuis plus de trois ans (ou créée pour la reprise d'un établissement de plus de trois ans), être en bonne santé financière et réaliser l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de l'entreprise.



Modalités : le montant du prêt ne peut dépasser 50 % du financement total du projet, ce dernier doit être au minimum de 10 000€ et au maximum de 50 000 €. La durée de ce prêt est de 3 à 7 ans avec un différé de 2 ans.



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE

AUTODIAG FLASH ÉNERGIE



L'autodiagnostic « Flash diag énergie » est une première approche qui vous permet d'analyser vos pratiques en matière d'énergie pour mieux maîtriser votre consommation. Faites le point, en quelques minutes, sur les thématiques de votre choix et identifiez les pistes de progrès pour votre entreprise en répondant aux questionnaires ci-contre.

À l'issue du questionnaire en ligne, vous recevrez automatiquement des premières préconisations et des pistes d'actions à explorer avec votre expert CCI de proximité.



CLIQUEZ ICI

COACHING ÉNERGIE



Un parcours pour optimiser vos consommations d'énergies :

- identifier vos enjeux énergétiques et vos principaux postes de consommations.
- recenser vos usages énergétiques et rechercher des gisements d'économies possibles.
- étudier des possibilités de récupération de chaleur, réfléchir sur les énergies renouvelables.



CLIQUEZ ICI

PROGRAMME FRANCE RELANCE COMMERCE ÉCOLOGIE



Vous êtes commerçant, restaurateur, hébergeur touristique et souhaitez engager la transition écologique de votre établissement ? Bénéficiez d'un accompagnement entièrement pris en charge, avec l'aide de votre conseiller CCI.

L'accompagnement par nos équipes se fait en 2 étapes :

- état des lieux et réalisation d'un plan d'actions.
- proposition d'un accompagnement pour la mise en œuvre des actions définies.



CLIQUEZ ICI

ACCOMPAGNEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Un accompagnement dédié aux propriétaires ou locataires de locaux professionnels à usage tertiaire de moins de 1 000m², qui souhaitent disposer de conseils pour construire ou rénover maîtriser leur consommation d'énergie, identifier les aides et financements mobilisables et trouver des professionnels pour les accompagner.



CLIQUEZ ICI



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE

DIAG DECARBON'ACTION

L'ADEME et Bpifrance lancent le Diag Décarbon'Action en collaboration avec l'Association Bilan Carbone afin d'accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises françaises. Avec cet outil, vous mesurez les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise, définissez un plan d'actions pour les réduire et êtes accompagnés pour mettre en œuvre vos premières actions et les valoriser.



CLIQUEZ ICI

SOLUCCIO
Développement durable

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE



Le Programme PROREFEI vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie et le tertiaire complexe afin de faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise. Il est développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), expert reconnu depuis plus de 40 ans dans la promotion de la maîtrise énergétique et financé par le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). En 2022 les coûts pédagogiques sont pris en charge jusqu'à 80%.



CLIQUEZ ICI

PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR

TPE, PME ou ETI dans le domaine de l'industrie, bénéficiez d'un accompagnement global et personnalisé pour :

- Gagner en compétitivité et en performance globale ;
- Renforcer la place de l'humain au centre de votre entreprise ;
- Engager une démarche d'innovation continue ;
- Améliorer votre performance environnementale et énergétique ;

2 phases pour vous accompagner dans votre transformation :

- Phase 1, de 5 jours : diagnostic 360°, définitions des objectifs prioritaires, financement 100% ;
- Phase 2, jusqu'à 25 jours : plan d'actions priorisé, mise en œuvre opérationnelle, financement jusqu'à 50 %.

Financement ÉTAT - RÉGION OCCITANIE



CLIQUEZ ICI



ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE DÉMARCHE

ANTICIPER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS

Votre CCI vous accompagne dans la gestion de vos difficultés via une première étape d'analyse de la situation, puis de recherche et déploiement de solutions. En cas de difficultés mineures ou majeures (impossibilité de règlement d'une facture, impayés de client, suppression d'un découvert...) votre conseiller recherche, en toute confidentialité, les solutions les plus adaptées à votre situation.



CLIQUEZ ICI



Rendre son entreprise responsable

Énergie, environnement, santé/sécurité... intégrez une gestion durable et responsable grâce à nos veilles d'informations, diagnostics et accompagnements

LIENS INTERNET

AIDES DIRECTES

PRIMES ÉNERGIE « Certificat d'Économie d'Énergie »

www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav__6

BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15944

AMORTISSEUR ELECTRICITÉ

entreprendre.service-public.fr/actualites/A16101

TARIF GARANTI TPE : PRIX DE L'ELECTRICITE LIMITE A 280€ / MWh

www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie#prix_limite_tpe

GUICHET D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES GAZ ET ELECTRICITE

www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite

NOUVEAU

RECONDUIT

AIDES AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

CRÉDITS D'IMPÔTS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585

NOUVEAU

AIDE AU FINANCEMENT D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE
agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres

AIDES A LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIE RENOUVELABLES
agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/

FONDS TOURISME DURABLE
agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres

TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES
agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres

PRÊT VERT BPI
www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-vert

PRÊT ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-economies-denergie-pee

ACCOMPAGNEMENT ET OUTILS MIS À DISPOSITION PAR VOTRE CCI

AUTODIAG FLASH ÉNERGIE
www.occitanie.cci.fr/article/flashdiag-energie

COACHING ÉNERGIE
www.occitanie.cci.fr/produit/coaching-energie

PROGRAMME FRANCE RELANCE COMMERCE ÉCOLOGIE
www.occitanie.cci.fr/article/accompagnement-la-transition-ecologique-des-commerces

ACCOMPAGNEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
www.occitanie.cci.fr/article/engagez-la-renovation-energetique-de-votre-local-professionnel-avec-renov-petit-tertiaire

DIAG DECARBON'ACTION
diagdecarbonaction.bpifrance.fr/

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE
www.occitanie.cci.fr/evenement/parcours-de-formation-prorefei-devenir-referent-energie-en-industrie

PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR
www.laregion.fr/parcours-industrie-du-futur

ANTICIPER ET RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS
www.occitanie.cci.fr/produit/accompagnement-entreprise-en-difficulte

CONTACTEZ VOTRE RÉFÉRENT ÉNERGIE



NUMÉRO VERT

Commerçants, industriels, entreprises de services,
votre CCI vous informe sur les aides du Gouvernement
et vous accompagne dans vos démarches
de performance énergétique.

Contactez-nous au **0805 484 484***
ou rendez-vous dans votre CCI.

**Appel gratuit*



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

5 rue Dieudonné Costes - 31701 Blagnac
05 62 74 20 00

99 impasse Adam Smith - 34477 Pérols
04 67 13 68 00

www.occitanie.cci.fr/contact

Conception & réalisation - Service communication et marketing CCIO 2022
Illustrations/Photos: copyright - droits réservés